

Proposition collective auprès de l'Assemblée constituante Pour une prise en compte de la dimension intergénérationnelle dans la Constitution genevoise

La Plate-forme des Associations d'Aînés de Genève

Constituée en mai 2005, la Plate-forme des associations d'aînés rassemble actuellement une vingtaine d'associations et groupements de Genève dont la mission est de se préoccuper des intérêts des aîné-e-s. Ses membres représentent 25'000 aîné-e-s sur les 65'000 personnes de plus de 65 ans vivant dans notre canton.

Le GLAJ-GE (Groupe de Liaison genevois des Associations de Jeunesse)

Avec à l'heure actuelle 57 associations-membres, le GLAJ est une faîtière fondée en 1980 sous l'impulsion du Grand Conseil et qui fédère des associations actives auprès de la jeunesse dans le domaine extra-scolaire. L'ensemble de ces associations mène des activités éducatives permettant l'épanouissement, le développement et la responsabilisation des jeunes.

Dans le but principal de favoriser une bonne cohabitation intergénérationnelle,

L'Etat et les communes :

- favorisent l'entraide (familles, jeunes-aînés, actifs-retraités), les parrainages, les échanges intergénérationnels, l'intégration sociale des jeunes et la politique de la jeunesse ;
- encouragent les « cohabitations », avec solidarité, dans tous les domaines possibles : habitats, maisons de quartier, crèches, bibliothèques, ludothèques, clubs seniors et ados ; allouent des ressources et soutiennent les initiatives valorisant l'engagement des jeunes et des seniors ;
- favorisent, encouragent, les transferts financiers et les échanges immobiliers intergénérationnels ;
- favorisent l'accès aux loisirs, en particulier dans les domaines du sport, de la culture et du délasserment pour toutes les générations ;
- créent une commission consultative comprenant des représentants des aînés et de la jeunesse.

